



## ENQUÊTE MONDIALE SUR LA RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC 2017

L'Enquête UIT sur la réglementation des télécommunications/TIC est accessible en ligne sur: [www.itu.int/icteye](http://www.itu.int/icteye).

Vous trouverez un Guide de l'utilisateur qui vous aidera à remplir le questionnaire, sur votre portail personnel de l'Enquête en ligne.

La présente version Microsoft Word, donnée uniquement pour référence, peut servir pour la collecte de données en interne.

Prière de suivre les instructions ci-dessous qui vous permettront de remplir plus facilement le questionnaire.

### Saisie des données

Les données doivent être saisies sous deux formes: texte et cases à cocher.

#### • Saisie du texte

Lorsque vous verrez apparaître ceci: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Pour saisir du texte, vous n'avez qu'à cliquer et à taper votre réponse.

#### • Cases à cocher

Quand vous voyez apparaître une case à cocher , cliquez sur la réponse appropriée. Une fois le choix opéré, vous obtiendrez ceci:

Si vous n'avez pas choisi la bonne case, il vous suffit de supprimer la sélection en cliquant à nouveau sur la case.

### Format des données

#### • Année

Si vous devez préciser une année, veuillez l'indiquer comme suit: 2017

#### • Monnaie

Tous les montants financiers doivent être indiqués en monnaie locale.

### Zones grisées

Dans certains cas, en fonction des réponses, certaines questions ou sections peuvent apparaître en grisé et ne peuvent être modifiées. L'objectif est d'assurer la cohérence des données saisies. En modifiant vos réponses, vous pourrez également modifier ces questions ou sections.

### Contact

Si vous avez besoin d'aide ou d'explications, ou si vous rencontrez des problèmes techniques, adressez-vous à:

*Veillez répondre à cette enquête avant le **15 septembre 2017**.*

## 1. Contact

Tous les renseignements fournis dans le cadre de la présente enquête doivent décrire la situation telle qu'elle se présente à la date où le questionnaire est rempli. Les initiatives concernant les politiques futures doivent être indiquées dans la Section 9. Futurs plans

### 1.1. Nom et coordonnées de la (des) personne(s) ayant répondu à l'enquête :

Nom [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Titre [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Organisation [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Adresse [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Ville [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Téléphone [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 1.2. Veuillez indiquer le nom et l'adresse de l'autorité chargée de la réglementation du secteur des télécommunications/TIC dans votre pays

Nom [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Adresse [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Ville [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Téléphone [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Site internet [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Facebook [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
LinkedIn [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Twitter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Autres profils sur les réseaux sociaux [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 1.3. S'il existe une deuxième autorité chargée de la réglementation du secteur des télécommunications/TIC, veuillez en indiquer le nom et l'adresse

Nom [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Adresse [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Ville [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Téléphone [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Site internet [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Profils sur les réseaux sociaux [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 1.4. Enumérez ci-après les autres organismes de réglementation actifs dans le secteur des télécommunications/TIC:

- Agence de la gestion du spectre [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autorité de la concurrence [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autorité de la protection des consommateurs [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autorité de diffusion TV/radio [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autorité de la protection des données [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 1.5. Qui est le décideur responsable des télécommunications/TIC?

- Ministère des télécommunications/TIC
- Autorité de réglementation des télécommunications/TIC
- Gouvernement
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 1.6. Veuillez indiquer le nom et l'adresse de l'autorité chargée de la politique

Nom [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Adresse [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Ville [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Téléphone [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Site internet [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Facebook [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
LinkedIn [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Twitter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Autres profils sur les réseaux sociaux [Cliquer ici pour saisir du texte](#)



### 3. L'autorité de réglementation

Veillez noter que tous les textes législatifs pour lesquels une adresse URL est indiquée seront intégrés dans la bibliothèque du BDT sur la réglementation, sur le site web TREG

#### 3.1. Le régulateur

3.1.1. Existe-t-il une Autorité distincte\* de réglementation des télécommunications ou des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans votre pays?

\*Note: On entend par "Autorité distincte" une autorité indépendante de l'opérateur/des opérateurs et du Ministère de tutelle, sur le plan du financement, de la structure et de la prise de décisions.

- Oui
- Non

3.1.1.1. Dans la négative, quel est le nom de l'entité chargée de la réglementation (e.g., Département au sein du Ministère de tutelle)?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.1.1.2. Est-il prévu de créer une Autorité distincte de réglementation des télécommunications ou des TIC?

- Oui Si oui, quand? [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non

#### 3.2. Autorité distincte de réglementation des télécommunications/des TIC

\* NOTE – On entend par "Autorité distincte": une autorité indépendante de l'opérateur/des opérateurs et du Ministère de tutelle, sur le plan du financement, de la structure et de la prise de décisions.

3.2.1. Veuillez indiquer l'année de la création de l'autorité de réglementation

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.2.2. Indiquez quel texte juridique porte création de l'Autorité de réglementation (nom de l'acte, du décret ou de la loi)

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.2.3. L'Autorité de réglementation réglemente-t-elle aussi d'autres services publics (électricité, gaz, postes, etc.)?

- Oui
- Non

3.2.4. Veuillez spécifier les services réglementés:

- Electricité
- Gaz
- Chemin de fer
- Postes
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.2.5. A qui l'Autorité de réglementation est-elle tenue de faire rapport ?

- Rapport annuel au public
- Rapport au Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Rapport au Président/Chef de l'Etat
- Rapport au corps législatif/Parlement
- Rapport au gouvernement (ou au Premier Ministre)
- Rapport annuel au Ministère de tutelle
- Rapport à un autre ministère
- L'Autorité de réglementation n'est pas tenue de faire rapport
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3. L'autorité de réglementation (suite)

#### 3.3. Budget du régulateur

3.3.1. Quel a été le budget annuel de l'Autorité de réglementation pour l'exercice financier écoulé (en monnaie locale) ?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.3.2. Par rapport à l'exercice financier écoulé, veuillez indiquer les sources du budget annuel du régulateur et, en pourcentage, la part du budget annuel financée par chaque source

- |   |             |  |
|---|-------------|--|
| <input type="checkbox"/> Octroi/vente aux enchères de licences pour services mobiles  | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Octroi/vente aux enchères de licences pour d'autres services   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Redevances de licences   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Crédits publics  | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Redevances de numérotage   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Redevances d'utilisation du spectre  | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Redevances au titre de la réglementation   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Amendes/sanctions  | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Contributions des opérateurs de télécommunication visés par la réglementation en fonction de leur chiffre d'affaires | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Recettes financières   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Autres: <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>   | pourcentage | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |

3.3.3. A qui incombe-t-il d'approuver le budget du régulateur?

- Président/Chef de l'Etat
- Chef du gouvernement
- Gouvernement
- Ministre/Ministère de tutelle
- Ministre/Ministère des finances
- Parlement
- Responsable/Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.3.4 Remarques

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 3.4. Direction générale

3.4.1. Veuillez indiquer le nom du responsable de l'Autorité de réglementation:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.4.1.1. Veuillez indiquer le titre exact du responsable de l'Autorité de réglementation

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.4.2. L'Autorité de réglementation des télécommunications est-elle un organe collégial (est-elle composée de plusieurs membres)?

- Oui
- Non

3.4.2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nombre total de membres (y compris le responsable)

- 3, 5 ou 7
- 2, 4 ou 6
- Plus de 7

3.4.2.1.1. Nombre de femmes parmi les membres

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.4.2.2 Le responsable est-il également chargé de la gestion courante??

- Oui
- Non

3.4.2.3. Y-a-t-il un autre membre du Conseil d'administration responsable des questions administratives courantes?

- Oui
- Non

3.4.2.4. La législation établit-elle un processus clair de nomination et des critères de sélection pour le Directeur/Président et/ou les membres de l'Autorité de réglementation?

- Oui
- Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 3.4.3. Qui nomme les membres et le responsable?

- Président/Chef de l'Etat
- Chef du gouvernement
- Gouvernement
- Ministre de tutelle
- Parlement
- Responsable/Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 3.4.4. Quelle est la durée normale du mandat des membres ou du responsable de l'Autorité de réglementation?

- Durée non précisée
- 1 an
- 2 ou 3 ans
- 4 ou 5 ans
- 6 ans ou plus
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.4.4.1. Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

##### 3.4.4.1. Ce mandat peut-il être prorogé?

- Oui
- Non

##### 3.4.4.2 Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 3.4.5. Les motifs de révocation du Directeur/Président et des membres de l'Autorité de réglementation sont-ils exposés dans la législation?

- Oui
- Non

##### 3.4.5.1. Quels sont les motifs de révocation?

- Manque d'assiduité dans l'exercice de ses fonctions
- Conflit d'intérêts
- Faute grave et/ou abus de pouvoir
- Infraction pénale ou autre
- Handicap/décès
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

##### 3.4.5.2. Qui est habilité à révoquer le Directeur/les membres?

- Président/Chef de l'Etat
- Chef du gouvernement/ Gouvernement / Ministre de tutelle
- Parlement
- Responsable/Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

##### 3.4.5.3 Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.5. Effectifs

#### 3.5.1. Veuillez indiquer le nombre total des effectifs de l'Autorité de réglementation.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

##### 3.5.1.1. Quel pourcentage du nombre total des effectifs sont des femmes?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

##### 3.5.1.2. Veuillez indiquer le nombre total de cadres dans l'Autorité de réglementation.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

##### 3.5.1.2.1. Quels pourcentage des cadres sont des femmes?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.6. Autonomie et indépendance structurelle

3.6.1. Qui définit la structure organisationnelle de l'Autorité de réglementation et sur quelles bases?

- Parlement
- Chef de Gouvernement/ Gouvernement
- Ministre de tutelle
- Responsable/Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Loi, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Réglementation, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Aucun des précités, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.6.2. Le régulateur peut-il modifier sa structure organisationnelle interne sans avoir obtenu l'aval d'une autorité/institution publique supérieure (par exemple, créer, démanteler, fusionner ou modifier de toute autre façon ses départements/bureaux/divisions)?

- Oui
- Non

3.6.3. L'Autorité de réglementation prend-elle ses décisions de manière autonome?

- Oui
- Non

3.6.3.1. Dans la négative, par qui doit-elle faire approuver ses décisions?

- Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Ministre de tutelle
- Premier Ministre/Gouvernement
- Parlement
- Chef de l'Etat/Président
- Aucun des précédents (veuillez préciser) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.6.3.2. Si seules certaines décisions sont soumises pour approbation, de quelles décisions s'agit-il?

- Décisions à caractère technique
- Décisions à caractère administratif
- Attributions de fréquences
- Questions tarifaires/de prix
- Obligations de service/d'accès universel et/ou questions connexes
- Autre (veuillez préciser) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.6.3.3. Dans l'affirmative, est-ce que le Ministère de tutelle ou le Gouvernement peut annuler les décisions de l'Autorité de réglementation?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez préciser) : [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.6.4. Existe-t-il un code déontologique applicable au personnel du régulateur, y compris au Directeur/Président et aux membres (par exemple, concernant l'acceptation induite de cadeaux, les conflits d'intérêts d'ordre personnel et financier, les obligations d'après-mandat, etc.)?

- Oui
- Non

### 3.7. Fonctions de réglementation

3.7.1 Veuillez cocher les cases correspondant aux entités responsables des fonctions indiquées. NOTE: Dans certains cas, le régulateur peut partager des responsabilités avec un autre organisme d'Etat pour certaines fonctions, ou peut être tenu d'obtenir, en dernier ressort, l'approbation d'un autre organisme d'Etat. En pareils cas, veuillez cocher les cases correspondant à tous les organismes concernés, avec une explication en regard dans la dernière colonne.

Note: Concernant les taxes d'interconnexion, lorsqu'on coche la case "Opérateur", cela signifie que les accords d'interconnexion résultent exclusivement de négociations commerciales entre opérateurs, sans intervention de l'Autorité de réglementation. Pour l'élaboration de normes de qualité de service, cela signifie que ces normes sont définies exclusivement en fonction des modalités et conditions fixées par les opérateurs, sans intervention de l'Autorité de réglementation. Technologies de l'information: par exemple, promotion et développement de l'informatique, services d'administration publique en ligne, etc.

	Ministère de tutelle	Autre ministère ou organisme public	Autorité de réglementation <sup>1</sup>	Opérateur	Non réglementé	Si cette fonction relève de plus d'une entité ou d'un autre organisme, veuillez préciser
Radiodiffusion (sonore)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Radiodiffusion (télévisuelle)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Contenu de radiodiffusion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Protection du consommateur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Cybersécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Elaboration de normes de qualité de service	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Contrôle de la qualité de service	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Application de mesures visant à rendre la qualité de service obligatoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Contenu média	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Contenu Internet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Octroi de licences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Taxes d'interconnexion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Numérotage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Réglementation des prix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Protection de la sphère privée et des données	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Gestion du spectre: attribution de fréquences	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Gestion du spectre: assignation de fréquences (octroi de licences)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Elaboration de normes techniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Homologation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Service/accès universels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>

## Compétence et relation avec d'autres autorités de régulation

### 3.8 Autorité de la concurrence

3.8.1. Existe-t-il dans votre pays une autorité de la concurrence?

- Oui  
 Non

3.8.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de l'autorité de la concurrence

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Année de création [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

URL [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.2. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de la concurrence?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.3. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémoire d'accord  
 Coordination informelle ou semi-formelle des mesures d'exécution  
 Commission ou programme conjoint  
 Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
 Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)



3.8.4. Quelle entité a compétence pour les questions relatives à la concurrence en rapport avec le secteur des TIC?

- Autorité de réglementation des télécommunications/TICs
- Autorité de la concurrence
- Les deux autorités
- Aucune de ces entités: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.5. Quels instruments juridiques définissent-ils l'ouverture à la concurrence?

	<i>Regulateur des télécom/TIC</i>	<i>Autorité de la concurrence</i>
Position dominante sur le marché	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marchés pertinents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Offre d'interconnexion de référence (RIO)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (veuillez préciser):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.6. Dans quel instrument juridique les dispositions relatives à la concurrence sont-elles définies?

- Loi générale sur la concurrence
- Loi sur les télécommunications/TIC
- Les deux
- Aucun de ces instruments (veuillez préciser) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.7. Où est définie la notion de "fusion"?

- Loi générale sur la concurrence
- Loi sur les télécommunications/TIC
- Réglementation générale sur la concurrence (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Réglementation relative aux TIC (veuillez préciser):
- Licence de l'opérateur
- Ailleurs (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Nulle part

3.8.7.1. Le régulateur des télécommunications/TIC est-il impliqué?

- Oui
- Non

3.8.7.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.7.2. Veuillez indiquer le nombre de fusions intervenues depuis 2010.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.8. Les fournisseurs étrangers de services de télécommunication/TIC sont-ils traités différemment en ce qui concerne la capacité de recours devant l'Autorité de réglementation des télécommunications/TIC ou l'Autorité de la concurrence pour remédier à des pratiques anticoncurrentielles ou à des procédures de recours contre des décisions d'ordre réglementaire?

- Oui, pour ce qui est de l'Autorité de réglementation des télécommunications/TIC
- Oui, pour ce qui est de l'Autorité de réglementation de la concurrence
- Oui, pour les deux
- Non, les fournisseurs étrangers sont traités à égalité avec les fournisseurs nationaux

3.8.8.1. Si les fournisseurs étrangers sont traités différemment, quelles sont ces différences?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.8.9. Existe-t-il des lois, règlements ou règles en vertu desquels le régulateur est tenu d'évaluer régulièrement la situation de la concurrence sur les différents marchés des télécommunications/TIC?

- Oui
- Non

3.8.10. Dans le cas de services publics qui ne sont pas totalement ouverts à la concurrence\*, laquelle des propositions suivantes correspond le mieux au processus de libéralisation en cours dans votre pays?

\*On entend par "marchés totalement ouverts à la concurrence" les marchés dont l'accès n'est soumis à aucune restriction d'ordre réglementaire (par exemple, limitation du nombre de licences accordées ou application de redevances élevées imposant une restriction de fait). Les restrictions aux participations étrangères n'entrent pas dans le cadre de cette question.

- Tous les services publics qui ne sont pas encore totalement ouverts à la concurrence sont en voie de libéralisation.
- Certains services publics partiellement ouverts à la concurrence, mais non tous, sont en voie de libéralisation.
- Il n'existe à l'heure actuelle aucun plan ni initiative visant à libéraliser les services qui ne sont pas pleinement ouverts à la concurrence.

3.8.11. Des entreprises ou des consommateurs peuvent-ils acquérir des services de télécommunication auprès de fournisseurs installés à l'étranger?

- Oui
- Non
- Autorisé pour certains services (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Interdit pour certains services (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.9. Autorité de protection des consommateurs

3.9.1 Dans votre pays, existe-t-il une autorité séparée de protection des consommateurs?

- Oui
- Non

3.9.1.1 Si oui, veuillez indiquer son nom.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Année de création [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
URL [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.9.2. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de protection des consommateurs?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.9.3. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémoire d'accord
- Coordination informelle ou semi-formelle des mesures d'exécution
- Commission ou programme conjoint
- Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.9.4. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la protection des consommateurs des télécommunications/TIC?

- Autorité de réglementation
- Autorité de protection des consommateurs
- Les deux autorités
- Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.10. Autorité séparée de protection des données et/ou de la vie privée

3.10.1 Dans votre pays, existe-t-il une autorité séparée de protection des données et/ou de la vie privée?

- Oui
- Non

3.10.1.1 Si oui, veuillez indiquer son nom.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Année de création [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
URL [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.10.2. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de protection des données et/ou de la vie privée?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.10.3. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémoire d'accord
- Coordination informelle ou semi-formelle des mesures d'exécution
- Commission ou programme conjoint
- Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.10.4. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la protection des données électroniques/ en ligne?

- Autorité de réglementation
- Autorité de protection des données
- Les deux autorités
- Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.11. Autorité de réglementation financière

3.11.1 Dans votre pays, existe-t-il une autorité séparée de réglementation financière (une banque centrale ou une autorité bancaire ou monétaire par exemple)?

- Oui
- Non

3.11.1.1 Si oui, veuillez indiquer son nom.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Année de création [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

URL [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Courriel [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.11.2. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de réglementation financière?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.11.3. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémoire d'accord
- Coordination informelle ou semi-formelle des mesures d'exécution
- Commission ou programme conjoint
- Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.11.4. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la réglementation financière en rapport avec le secteur des télécommunications/TIC?

- Autorité de réglementation
- Autorité de réglementation financière
- Les deux autorités
- Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.12. Autorité de réglementation pour la radiodiffusion et les médias

3.12.1. Existe-t-il dans votre pays une Autorité de réglementation distincte pour la radiodiffusion et les médias?

- Oui
- Non

3.12.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de l'autorité: de réglementation pour la radiodiffusion et les médias

Nom de l'organisme [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Domaine de compétence/ d'activité [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

URL de son site web [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Nom de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Courriel de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.12.2. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de réglementation distincte pour la radiodiffusion et les médias?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.12.3. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémoire d'accord
- Coordination informelle ou semi-formelle des mesures d'exécution
- Commission ou programme conjoint
- Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.12.4. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la réglementation pour la radiodiffusion et les médias?

- Autorité de réglementation
- Autorité de réglementation pour la radiodiffusion et les médias
- Les deux autorités
- Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.13. Agence chargée de la gestion du spectre

3.13.1. Existe-t-il dans votre pays une agence distincte qui s'occupe de la gestion du spectre?

- Oui
- Non

3.13.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de l'agence chargée de la gestion du spectre:

Nom de l'organisme [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Domaine de compétence/ d'activité [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
URL de son site web [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Nom de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Courriel de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.13.2. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'agence chargée de la gestion du spectre?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.13.3. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémoire d'accord
- Coordination informelle ou semi-formelle des mesures d'exécution
- Commission ou programme conjoint
- Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.13.4. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la réglementation distincte pour les questions relatives à la gestion du spectre?

- Autorité de réglementation
- Agence chargée de la gestion du spectre
- Les deux autorités
- Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 3.14. Autorité de réglementation pour les questions relatives à l'Internet

3.14.1. Existe-t-il une Autorité de réglementation distincte pour les questions relatives à l'Internet dans votre pays?

- Oui
- Non

3.14.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de cet autorité:

Nom de l'organisme [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Domaine de compétence/ d'activité [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
URL de son site web [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Nom de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Courriel de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.14.2. Le mandat du régulateur des TIC coïncide-t-il avec celui de l'autorité de réglementation distincte pour les questions relatives à l'Internet?

- Oui; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.14.3. Quels sont les mécanismes de collaboration existants?

- Mémorandum d'accord
- Coordination informelle ou semi-formelle des mesures d'exécution
- Commission ou programme conjoint
- Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mécanisme à l'heure actuelle

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

3.14.4. Quelle est l'autorité compétente pour les questions relatives à la réglementation distincte pour les questions relatives à l'Internet?

- Autorité de réglementation
- Autorité de réglementation pour les questions relatives à l'Internet
- Les deux autorités
- Aucune des propositions ci-dessus; veuillez expliquer: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4. Questions et procédures liées à la réglementation

### 4.1. Transparence et participation du public

4.1.1. Les décisions du régulateur/de l'entité chargée de la réglementation sont-elles soumises à la loi relative aux procédures administratives \*?

\*On entend par "loi relative aux procédures administratives" la loi établissant la procédure par laquelle le régulateur propose, définit et applique une réglementation et régissant le réexamen de ses décisions. Cette loi peut s'appliquer aux organismes/agences d'Etat dans leur ensemble ou seulement à certains d'entre eux, par exemple l'Autorité nationale de réglementation.

- Oui
- Non

4.1.2. L'organisation de consultations publiques est-elle obligatoire avant la prise de décisions touchant à la réglementation?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.1.3. Quels sont les délais de consultation?

- Les délais ne sont pas définis par la législation/réglementation [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Moins de 3 mois Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- De 3 à 6 mois Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- De 6 mois à 1 an Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autre Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.1.4. Des exceptions sont-elles prévues pour les cas urgents?

- Oui
- Non

4.1.4.1. Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.1.5. Le régulateur/l'entité chargée de la réglementation est-il tenu de prendre en considération tous les commentaires formulés dans le cadre d'une consultation publique et de rendre une décision motivée sur la base de ces commentaires?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.1.6. Les décisions touchant à la réglementation font-elle obligatoirement l'objet d'une évaluation préalable (Regulatory Impact Assessment) quant à leurs incidences?

- Oui
- Non

4.1.7. Dans l'affirmative, quelles décisions touchant à la réglementation doivent faire l'objet d'une telle évaluation?

- Toutes les décisions touchant à la réglementation
- Seules les décisions les plus importantes
- Autre (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.1.8. Les fournisseurs de services sont-ils officiellement tenus de soumettre des informations au régulateur à intervalles réguliers?

- Oui
- Non

## 4.2. Pouvoir d'exécution

Note : \*On appelle pouvoir d'exécution le pouvoir et la compétence de veiller à ce que les opérateurs et les fournisseurs de services respectent la législation, la réglementation, les conditions de licence et autres obligations juridiquement contraignantes, ainsi que le pouvoir d'imposer des sanctions en cas de manquement à ces obligations

4.2.1. Quelle entité est investie d'un pouvoir d'exécution\* pour s'acquitter de la mission qui est la sienne au regard de la loi?

- Autorité de réglementation      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Ministère de tutelle      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Pouvoir judiciaire      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Pouvoir judiciaire      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.2.2. Quelles sanctions ou pénalités l'Autorité de réglementation peut-elle imposer?

- Paiement d'une amende
- Obligations de licence additionnelles
- Modification de la licence
- Suspension de la licence
- Révocation de la licence
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.2.3. Prière d'indiquer s'il existe des procédures visant à garantir que les sanctions sont :

- Proportionnelles à la faute commise
- Raisonables
- Non discriminatoires
- Efficaces

## 4.3. Règlement des différends\*

Note: \* "Différend" s'entend à l'exclusion des petits litiges et désignera par exemple les litiges en matière d'interconnexion ou ceux concernant des brouillages entre fournisseurs de services de radiocommunication.

4.3.1. La réglementation prévoit-elle un ou plusieurs mécanismes bien définis de règlement des différends\* (par exemple, concernant l'interconnexion, les réclamations des consommateurs, etc.)?

- Oui
- Non

4.3.1.1. Dans l'affirmative, prière d'indiquer les mécanismes de règlement des différends utilisés dans les cas où les négociations entre les parties auraient échoué (plusieurs réponses possibles)

- Tribunaux/Contentieux
- Arrêt administratif officiel (décisions ayant force obligatoire prise, par exemple, par le régulateur ou par l'Autorité de la concurrence)
- Mécanismes alternatifs de règlement des différends (ADR)
- Autres, veuillez spécifier: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.3.1.1.1. Si des mécanismes alternatifs de règlement des différends sont utilisés, prière d'indiquer lesquels:

- Arbitrage
- Médiation/Conciliation
- Désignation d'experts
- Autre, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.3.2. Le régulateur est-il tenu de régler les différends dans un délai précis, déterminé par la loi, la réglementation ou la procédure?

- Oui
- Non

4.3.3. Les décisions sont-elles publiées en ligne sur le site de l'autorité de réglementation?

- Oui
- Non

## 4.4. Recours

4.4.1. Est-on autorisé à formuler des recours contre une décision de l'Autorité de réglementation?

- Oui
- Non

4.4.1.1. Dans l'affirmative, qui est compétent en dernier ressort pour annuler une décision de l'Autorité de réglementation?

- Le Conseil d'administration de l'Autorité de réglementation
- Le Ministère de tutelle
- Le pouvoir judiciaire
- L'Autorité de la concurrence
- Un organisme/tribunal administratif du secteur, qui reçoit les réclamations, Nom: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.5. Questions relatives aux consommateurs

4.5.1. Existe-t-il dans votre pays une législation/réglementation spécifique assurant la protection des consommateurs dans le secteur des télécommunications?

- Oui
- Non

4.5.2. L'Autorité de réglementation est-elle chargée de traiter les réclamations des consommateurs?

- Oui
- Non

4.5.3. L'Autorité de réglementation est-elle chargée d'informer les consommateurs de leurs droits (éducation des consommateurs, collaboration et éducation des associations de consommateurs)?

- Oui
- Non

4.5.4. L'Autorité de réglementation est-elle chargée de représenter les consommateurs/de défendre leurs droits?

- Oui
- Non

4.5.5. L'Autorité de réglementation est-elle chargée d'encourager la participation des consommateurs à ses activités?

- Oui
- Non

4.5.6. L'Autorité de réglementation est-elle chargée de fournir des informations comparatives sur les tarifs?

- Oui
- Non

4.5.6.1 Dans l'affirmative, veuillez indiquer pour quels types de services on peut obtenir ces informations comparatives (par exemple, services mobiles, accès Internet, etc.).

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.5.7. Existe-t-il un organisme distinct chargé de la protection du consommateur?

- Oui
- Non

4.5.7.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de cet autorité:

Nom de l'organisme	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Domaine de compétence/ d'activité	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
URL de son site web	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Nom de la personne à contacter	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
Courriel de la personne à contacter	<a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>

## 4.6. Qualité de service

4.6.1 Le contrôle de la qualité de service est-il obligatoire?

- Oui
- Non

4.6.1.1. Parmi les services suivants, lesquels font l'objet de contrôles de la qualité de service?

- Filaires fixes
- Filaires hertziens
- Mobile
- Accès à l'Internet par connexion téléphonique
- Accès à l'Internet large bande
- Interconnexion téléphonique
- Interconnexion sur Internet
- Lignes louées
- Publiphones
- Tous les services réglementés
- Autres (veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#))

4.6.1.2. Pour quels types d'opérateurs/fournisseurs de services le contrôle de la qualité de service est-il obligatoire?

- Opérateur historique
- Opérateurs de téléphonie mobile cellulaire
- Opérateur(s) dominant(s) ou en position de force sur le marché
- Opérateur(s) de service/accès universels
- Tout opérateur ayant son propre réseau, à la différence d'un fournisseur de services qui n'aurait pas son propre réseau (par exemple, un opérateur de réseau virtuel de téléphonie mobile ou un fournisseur de services par cartes d'appel)
- Tout opérateur
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.1.3. Si les opérateurs/fournisseurs de services ne remplissent pas leurs obligations en matière de qualité de service, quelles sanctions, parmi les suivantes, le régulateur peut-il imposer?

- Rendre publics les dysfonctionnements
- Prévoir des plans rigoureux pour remédier à la situation
- Consentir des réductions aux abonnés
- Faire payer des amendes
- Renforcer le contrôle des prix
- Suspension de la licence
- Engager des poursuites pénales
- Autres (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.1.4. Veuillez préciser les types de sanctions qui ont été déjà appliqués

- Rendre publics les dysfonctionnements
- Prévoir des plans rigoureux pour remédier à la situation
- Consentir des réductions aux abonnés
- Faire payer des amendes
- Renforcer le contrôle des prix
- Suspension de la licence
- Engager des poursuites pénales
- Autres (Veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.6.2. Existe-t-il une réglementation en vigueur sur la gestion du trafic (neutralité des réseaux)?

- Oui
- Non

4.6.2.1. Dans l'affirmative, dans quels textes juridiques (législation en vigueur) le concept est-il défini?

- Politique générale      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Loi/Législation      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Réglementation      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autres      Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.7. Régime d'autorisation/de licences \*



\* Note: Une licence ou une autorisation est délivrée à une personne afin de l'habiliter à fournir des services de télécommunication ou à exploiter des installations de télécommunication. Veuillez décrire les différentes approches adoptées dans votre pays en ce qui concerne l'octroi de licences.

#### 4.7.1. Quels types de licences\* sont octroyées dans votre pays?

- |   |                              |                               |
|---|------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Licences/concessions individuelles propres à un service (une licence distincte est nécessaire pour chaque type de réseau ou de service; à l'exception des licences d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des ressources de numérotage);  | nombre de licences délivrées | <a href="#">Enter number.</a> |
| <input type="checkbox"/> Licences individuelles multiservices (plusieurs types de services sont couverts par une licence individuelle ou catégorielle, une distinction étant possible entre les infrastructures/services selon qu'ils sont fournis ou non par le propriétaire des installations);   | nombre de licences délivrées | <a href="#">Enter number.</a> |
| <input type="checkbox"/> Licences unifiées/globales (tous les réseaux et services de communication électronique sont couverts par une seule et unique autorisation ou licence, indépendamment du fait d'être fournis ou non par le propriétaire des installations – il sera peut-être nécessaire d'accorder des droits d'utilisation pour des ressources limitées); | nombre de licences délivrées | <a href="#">Enter number.</a> |
| <input type="checkbox"/> Autorisations générales (licences catégorielles) (tous les réseaux et services de communication électronique sont couverts par une seule et unique autorisation ou licence, indépendamment du fait d'être fournis ou non par le propriétaire des installations)  | nombre de licences délivrées | <a href="#">Enter number.</a> |
| <input type="checkbox"/> Simple notification  | nombre de licences délivrées | <a href="#">Enter number.</a> |
| <input type="checkbox"/> Pas d'obligation de licence; veuillez préciser les services ou bandes de fréquences concernés. <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>  |                              |                               |
| <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>  |                              |                               |

#### 4.7.2. La loi impose-t-elle des limites en ce qui concerne le nombre de licences?

- oui
- Non
- Dans le cas de certaines licences (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 4.7.3. Faut-il un capital minimal pour obtenir une licence?

- Oui
- Non

##### 4.7.3.1. Dans l'affirmative, quel est le montant de ce capital?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 4.7.4. Existe-t-il d'autres critères pour l'octroi de licences (par exemple, spécifiant une qualité de service obligatoire)?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez expliquer): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 4.7.5. D'autres conditions particulières s'appliquent-elles aux opérateurs sous contrôle étranger?

- Oui
- Non

#### 4.7.6. Les critères d'octroi de licences sont-ils accessibles au public?

- Oui
- Non

4.7.7. Veuillez décrire le régime d'autorisation/de licence en vigueur dans votre pays. Prière d'indiquer toutes les catégories (par exemple, licence d'opérateur) et sous-catégories (le cas échéant) d'autorisation/de licence, respectivement dans les première et deuxième colonnes (par exemple, licence

d'opérateur (colonne 1), service national fixe (colonne 2); licence d'opérateur (colonne 1), passerelle internationale (colonne 2), etc.). Si plusieurs sous-catégories s'appliquent, veuillez utiliser une rangée pour chaque combinaison de catégorie/sous-catégorie.

Nom de la licence/autorisation	Sous-catégorie (le cas échéant)	Type d'autorisation	Redevance unique (droit d'entrée) Le cas échéant, veuillez indiquer le montant (en monnaie locale)	Redevance annuelle Le cas échéant, veuillez indiquer le montant (en monnaie locale)	Durée de la licence (en années)	Nombre de licences octroyées	Nombre maximum de licences	Capital minimal requis pour obtenir une licence (en monnaie locale)
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer</a>

		<input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<a href="#">ici pour saisir du texte</a>
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>
		<input type="checkbox"/> Licence globale/unifiée <input type="checkbox"/> Multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle multiservice <input type="checkbox"/> Licence individuelle propre à un service <input type="checkbox"/> Autorisation générale (Licence catégorielle) <input type="checkbox"/> Pas de licence <input type="checkbox"/> Simple notification					<input type="checkbox"/> Pas de limite <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 ou 3 <input type="checkbox"/> 4-10 <input type="checkbox"/> Plus de 10	<input type="checkbox"/> Aucun <input type="checkbox"/> Préciser le montant <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a>

4.7.8. Remarques

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.7.9. Quelles formalités administratives un opérateur doit-il remplir avant d'être autorisé à fournir des services relevant d'une autorisation générale/licence catégorielle?

Ne répondre que si ce type d'autorisation/de licence existe dans votre pays

- Enregistrement (avant la fourniture du service)
- Simple notification
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.7.10. Les accords de licence sont-ils à la disposition du public?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer l'adresse URL du site

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.7.11. Les demandes d'octroi de licence sont-elles rendues publiques?

- Oui
- Non

4.7.12. Les informations relatives au processus d'octroi de licence sont-elles rendues publiques?

- Oui, pour les critères d'octroi de licence
- Oui, pour la méthode d'évaluation
- Oui, pour d'autres informations, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non, aucune information n'est disponible

## 4.8. Interconnexion

### 4.8.1. Cadre réglementaire

4.8.1.1. Par quels textes la réglementation de l'interconnexion est-elle établie?

- Législation
- Textes réglementaires (par exemple, lignes directrices, codes, etc.)
- Licences
- Il n'y a pas de cadre réglementaire relatif à l'interconnexion
- Aucun des précédents (veuillez préciser) [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.8.1.1.1. Veuillez indiquer l'adresse URL du site web où ces textes peuvent être consultés.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.8.1.2. Les opérateurs sont-ils tenus de publier l'offre d'interconnexion de référence (RIO)?

- Oui
- Non

4.8.1.2.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser de quel type d'opérateur il s'agit

- Opérateur(s) dominant(s) ou en position de force sur le marché
- Opérateur historique
- Tous les opérateurs
- Aucun des précédents (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.8.1.2.2. Veuillez indiquer l'adresse exacte du site web à consulter.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.8.1.3. quel type de dégroupage de la boucle locale est-il imposé?  
(plusieurs réponses possibles)?

- Oui
- Non

4.8.1.3.1. Dans l'affirmative, quel type de dégroupage de la boucle locale est-il imposé?

- Fils métalliques (dégroupage intégral)
- Partage de ligne (ou dégroupage partiel, c'est-à-dire accès aux portions hautes fréquences de la boucle locale)
- Accès à haut débit (ou fourniture de l'accès en gros)
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 4.8.2. Transparence

4.8.2.1. Les accords d'interconnexion sont-ils rendus publics?

- Oui
- Non

4.8.2.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser l'adresse URL ou l'endroit où ils peuvent être consultés ou fournir.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.8.2.2. Les prix d'interconnexion sont-ils rendus publics?

- Oui
- Non

4.8.2.2.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser l'adresse URL ou l'endroit où ils peuvent être consultés.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.9. Le partage des infrastructures

4.9.1. Le partage des infrastructures (tours, stations de base, poteaux, conduits, etc.) est-il exigé?

- Oui
- Non

4.9.2. Le partage des infrastructures est-il autorisé pour les opérateurs de téléphonie mobile (par exemple, les opérateurs de réseau virtuel mobile)?

- Oui
- Non

4.9.3. La colocalisation (le partage des sites) est-elle exigée?

- Oui
- Non

4.9.4. Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.9.5. L'opérateur en situation de monopole ou en position dominante est-il tenu d'accorder l'accès aux télécommunications publiques et l'utilisation de ces télécommunications?

- Oui
- Non

4.9.5.1. Dans l'affirmative, la réglementation concerne-t-elle:

- La qualité de service
- Les prix
- Autre (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.9.5.2. Dans l'affirmative, quels sont les services réglementés:

- Téléphonie fixe
- Lignes louées
- Passerelle internationale
- Autre (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.10. Gestion du spectre

4.10.1. Les licences pour l'utilisation du spectre sont-elles technologiquement neutres?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.2. Votre pays rend-il publiques les informations concernant le spectre (par exemple, réglementation et tableau de gestion de fréquences, redevances d'utilisation du spectre, etc.)?

- Oui
- Non

4.10.2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer l'adresse URL.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.3. Votre pays dispose-t-il d'un Tableau national d'attribution des bandes de fréquences?

- Oui
- Non

4.10.3.1. Ce tableau s'inscrit-il dans le cadre d'une attribution des fréquences harmonisée à l'échelle régionale?

- Oui, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non

4.10.3.2. Ce tableau des fréquences peut-il être consulté librement par le public?

- Oui, veuillez indiquer l'adresse URL: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non

4.10.4. Le marché secondaire du spectre est-il autorisé?

«Marché secondaire du spectre » désigne la cession ou la concession directe, de leurs détenteurs originels aux acquéreurs ou preneurs, des droits ou licences d'utilisation du spectre.

- Oui
- Non

4.10.4.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelles sont les conditions et restrictions applicables au marché secondaire du spectre.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.4.2 Un changement d'affectation du spectre est-il autorisé en cas de transfert?

- Oui
- Non

4.10.4.2.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser suivant quelles procédures et à quelles conditions.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.5. Le partage de fréquences est-il autorisé ?

« Partage de fréquences » désigne l'utilisation effective, par deux ou plusieurs services de radiocommunication, de la même bande de fréquences (UIT-R SM.1132.2)

- Oui
- Non

4.10.5.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer quelles sont les conditions et restrictions applicables au partage de fréquences.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.5.2 Un changement d'affectation des fréquences est-il autorisé en cas de transfert?

- Oui
- Non

4.10.5.2.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser suivant quelles procédures et à quelles conditions.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.6. Le réaménagement du spectre/les migrations dans une même bande sont-ils autorisés dans votre pays?

« Réaménagement du spectre » désigne la réattribution d'une bande de fréquences d'un service à un autre, avec en corolaire la libération de cette bande par les réseaux qui l'utilisaient jusque-là dans le cadre d'une licence, réseaux qui migrent alors vers une ou plusieurs autres bandes de fréquences et/ou vers une ou plusieurs autres solutions technologiques.

- Oui
- Non

4.10.7. Comment le réaménagement du spectre est-il financé dans votre pays?

- Les nouveaux-venus traitent directement avec les utilisateurs qui migrent (nouvelle licence "telle quelle)
- Le coût de chaque réaménagement est répercuté explicitement sur les redevances associées aux nouvelles licences correspondantes
- Le réaménagement est financé sur les ressources de l'Autorité qui délivre les licences
- D'une autre manière (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.8. Existe-t-il un quelconque régime de dispense de licence pour les dispositifs hertziens large bande?

« Dispense de licence » certains dispositifs de radiocommunication (à savoir les dispositifs Wi-Fi) ne nécessitent pas de licence individuelle du fait qu'ils font déjà l'objet d'une autorisation générale d'exploitation dans un cadre réglementaire spécifique (*licence générale d'exploitation* ou autre appellation similaire).

- Oui
- Non

4.10.8.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer à quelle gamme de fréquences, dans les bandes ci-après, s'applique cette dispense et fournir l'adresse URL du site web où l'on pourra trouver les informations correspondantes.

- Fréquences inférieures à 1 GHz, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Fréquences comprises entre 2,4 et 2,5 GHz, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Fréquences comprises entre 5,2 et 5,8 GHz, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.9. Les portions de spectre du dividende numérique ont-elles déjà été réattribuées dans votre pays?

« Dividende numérique » désigne les portions de spectre devant être libérées par le passage de la télévision analogique à la télévision numérique et qui sont destinées à être réattribuées aux services mobiles pour être ensuite utilisées par les opérateurs mobiles dans le cadre de licences.

- Oui
- Non

4.10.9.1. En quelle année?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.9.2. Quelle(s) gamme(s) de fréquences?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.9.3. A quels services?

- Mobile
- Radiodiffusion
- Autre (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.9.4. Si le dividende numérique a été réattribué au service mobile, veuillez indiquer quel arrangement de fréquences (ou "plan de la bande") a été utilisé.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.10.9.5. Des portions de spectre du dividende numérique ont-elles été assignées, ou réservées, aux services mobiles liés à la protection du public et aux secours en cas de catastrophe?

- Oui
- Non

4.10.9.6. Dans la négative, veuillez indiquer la date prévue pour leur réattribution ainsi que les gammes de fréquences susceptibles d'être concernées.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.11. Mobile large bande

S'il vous plaît prendre note que cet article pose la même série de questions pour un ensemble commun de technologies à large bande sans fil et mobiles. Afin d'éviter toute confusion, s'il vous plaît se référer aux références de l'UIT-R pour plus de détails et les définitions des technologies respectives.

4.11.1. Des fréquences ont-elles été assignées aux opérateurs pour la fourniture de services mobiles large bande dans votre pays (services IMT aussi appelés services 3G et 4G)?

Par Mobile large bande, on entend les technologies suivantes comme défini dans la Résolution de UIT-R M.1457-1; également connue sous le nom 3G: WCDMA, UTRA FDD, HSPA, CDMA 2000, UTRA TDD, TD-SCDMA, UWC 136, OFDMA TDD WMAN. Les technologies suivantes sont définies dans la Résolution de l'UIT-R M.2012: LTE - Advanced, WirelessMAN - Advanced.

- Oui
- Non

4.11.1.1. Veuillez indiquer tous les opérateurs mobiles de troisième génération titulaires d'une licence

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.1.2. Des exigences en matière de couverture géographique/de la population sont-elles prévues dans la licence?

- Oui, veuillez préciser, lesquelles: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Non

4.11.1.3. Quels sont les mécanismes d'attribution de spectre pour les services 3G (IMT-2000)?

- « Premier arrivé, premier servi » / le spectre est attribué dans le cadre de la licence
- Vente aux enchères
- « Concours de beauté » (appel d'offres)
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.2. Des fréquences ont-elles été attribuées aux opérateurs dans votre pays pour la fourniture de services WiMAX?

- Oui
- Non

4.11.2.1. Indiquez tous les opérateurs WiMAX titulaires d'une licence:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.2.2. Le service est-il commercialisé?

- Oui
- Non

- 4.11.2.3. Quels sont les mécanismes d'attribution de spectre pour les services WiMAX?
- « Premier arrivé, premier servi » / le spectre est attribué dans le cadre de la licence
  - Vente aux enchères
  - « Concours de beauté » (appel d'offres)
  - Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.3. Des fréquences ont-elles été attribuées aux opérateurs dans votre pays pour la fourniture de services LTE?

- Oui
- Non

4.11.3.1. Veuillez indiquer tous les opérateurs LTE titulaires d'une licence:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.3.2. Le service est-il commercialisé?

- Oui
- Non

4.11.3.3. Quels sont les mécanismes d'attribution de spectre pour les services LTE?

- « Premier arrivé, premier servi » / le spectre est attribué dans le cadre de la licence
- Vente aux enchères
- « Concours de beauté » (appel d'offres)
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.4. Des fréquences ont-elles été attribuées aux opérateurs dans votre pays pour la fourniture de services 4G?

- Oui
- Non

4.11.4.1. Indiquez tous les opérateurs 4G titulaires d'une licence:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.11.4.2. Le service est-il commercialisé?

- Oui
- Non

4.11.4.3. Quels sont les mécanismes d'attribution de spectre pour les services 4G?

- « Premier arrivé, premier servi » / le spectre est attribué dans le cadre de la licence
- Vente aux enchères
- « Concours de beauté » (appel d'offres)
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.12 Identité numérique

4.12.1. Les opérateurs/fournisseurs de services de télécommunication/TIC sont-ils soumis à des obligations en matière de connaissance du client?

- Oui
- Non

4.12.1.1 Si oui, quels opérateurs/fournisseurs de services sont soumis à des obligations en matière de connaissance du client?

- Tous les opérateurs
- Opérateurs de téléphonie mobile
- Opérateurs de réseau mobile virtuel (MVNO)
- Fournisseurs de services Internet
- Fournisseurs de services en ligne (OTT/OSP); veuillez préciser
- Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Si oui, à qui ces obligations s'appliquent-elles (cochez toutes les réponses adéquates)

- Nationaux
- Résidents étrangers
- Touristes/visiteurs
- Réfugiés

4.12.2 Existe-t-il un système ou un programme national d'identité numérique?

- Oui
- Non

4.12.2.1 Si oui, existe-t-il des mécanismes pour assurer la cohérence entre les obligations en matière de connaissance du client pour les opérateurs de réseau mobile et les systèmes ou programmes nationaux d'identité?

- Oui



Non

4.12.2.2. Si oui, veuillez décrire ces mécanismes :

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.12.2.3. Ces mécanismes comprennent-ils des dispositions concernant les ressortissants étrangers, y compris les réfugiés?

Oui

Non

4.12.3 Quelle agence nationale est à la tête du système national d'identité numérique?

Le régulateur des télécommunications/TIC

L'agence nationale de protection des données

Autre; veuillez préciser [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

4.12.4 Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 4.13. Numérotage

4.13.1. La portabilité des numéros est-elle exigée des opérateurs

Oui

Non

4.13.1.1. Dans l'affirmative, ce service est-il actuellement disponible pour les abonnés des services fixes ?

Oui

Non

4.13.1.2. Dans l'affirmative, les délais et/ou autres conditions relatives à l'établissement de rapports sont-ils réglementés?

Oui

Non

4.13.2. La portabilité des numéros est-elle exigée des opérateurs de services mobiles?

Oui

Non

4.13.2.1. Dans l'affirmative, ce service est-il actuellement disponible pour les abonnés des services mobiles ?

Oui

Non

4.13.2.2. Dans l'affirmative, les délais et/ou autres conditions relatives à l'établissement de rapports sont-ils réglementés?

Oui

Non

4.13.3. Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 5. Service/Accès universels

### 5.1. Service/Accès universels

5.1.1. Votre pays a-t-il adopté une politique d'accès/de service universels ou une politique de développement des télécommunications rurales (soit en tant que politique propre à cette question ou comme partie d'une politique plus large)?

Oui

Non

5.1.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer l'adresse URL du site web sur lequel la politique d'accès/de service universels et la réglementation en la matière sont disponibles.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.1.2. Votre pays a-t-il défini l'accès/le service universels?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser quels sont les services couverts par la définition

#### 5.1.2.1. Services de base

- Services de téléphonie vocale
- Service fixe pour abonnés privés
- Service de publiphone fixe
- Service cellulaire mobile pour abonnés privés
- Service de publiphone mobile

#### 5.1.2.2. Services Internet

- Accès Internet (téléphonique ou autre)
- Large bande

#### 5.1.2.3. Autres services

- Télécentres
- Etablissements d'enseignement (primaire, secondaire et postsecondaire): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Centres de santé: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Services spéciaux destinés aux personnes handicapés ou aux personnes âgées
- Femmes et jeunes filles
- Réfugiés et personnes déplacées
- Services d'annuaire
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 5.1.3. Veuillez indiquer à quels opérateurs s'applique l'obligation d'assurer le service/l'accès universels:

- Tous les opérateurs
- Tous les opérateurs ayant leurs propres réseaux/infrastructures
- Tous les fournisseurs de services
- L'opérateur (les opérateurs) historique(s) de lignes fixes
- Les opérateurs de lignes fixes
- Les opérateurs de lignes fixes en position de force/en position dominante sur le marché
- Les opérateurs de téléphonie mobile
- Les opérateurs de téléphonie mobile en position de force/en position dominante sur le marché
- Les opérateurs de systèmes à satellites
- Les fournisseurs de services Internet
- L'opérateur désigné prestataire de service universel
- Aucun, il n'existe pas d'obligations
- Aucun; les obligations sont réparties sur la base de la concurrence
- Aucun de ceux qui précèdent (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

#### 5.1.4. Veuillez indiquer comment l'opérateur ou les opérateurs financent leurs obligations d'accès/de service universels

- Subventions croisées entre leurs propres services (financement interne)
- Subventions publiques directes
- Fonds pour le service universel
- Participer ou payer (Pay or play)
- Taxes d'interconnexion pour l'accès
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 5.2. Fonds pour le service universel

Ne répondez aux questions de la section ci-dessous que si votre pays a créé un fonds pour le service universel.

#### 5.2.1. Votre pays dispose-t-il d'un fonds pour le service universel qui soit opérationnel (c'est-à-dire, pour lequel des fonds sont déjà réunis ou duquel ils ont été versés)?

- Oui
- Non

##### 5.2.1.1. Depuis quand le Fonds est-il opérationnel?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

##### 5.2.1.2. Est-il prévu d'en créer un?

- Oui
- Non

##### 5.2.1.2.1. Si oui, quand?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.2. Veuillez indiquer le montant total collecté jusqu'à présent (en monnaie locale).

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.3. Veuillez indiquer le montant total affecté/versé jusqu'à présent (en monnaie locale).

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.4. Veuillez indiquer quelles activités/projets ont été financés par le fonds jusqu'à présent (comment les ressources du fonds ont-elles été employées?)

- Connexion des établissements d'enseignement (primaire, secondaire, postsecondaire, universités, instituts de formation spécialisée, etc.)
- Télécentres polyvalents
- Connexion des administrations locales
- Accès Wi-Fi dans les espaces publics
- Connexion des petites entreprises dans les zones rurales
- Connexion des zones situées en périphérie urbaine
- Accès pour les personnes handicapées
- Promotion de l'inclusion numérique pour les femmes
- Accès pour les réfugiés et les personnes déplacées
- Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.5. Veuillez indiquer ci-dessous quels opérateurs de télécommunication et/ou fournisseurs de services sont tenus de contribuer à ce fonds?

- Tous les opérateurs
- Tous les opérateurs ayant leurs propres réseaux/infrastructures
- Tous les fournisseurs de services
- L'opérateur (les opérateurs) historique(s) de lignes fixes
- Les opérateurs de lignes fixes
- Les opérateurs de lignes fixes en position de force/en position dominante sur le marché
- Les opérateurs de téléphonie mobile
- Les opérateurs de téléphonie mobile en position de force/en position dominante sur le marché
- Les opérateurs de systèmes à satellites
- Les fournisseurs de services Internet
- Aucun
- Aucun de ceux qui précèdent (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.6. Comment est calculé le montant des contributions?

- Pourcentage des recettes brutes totales (chiffre d'affaires), indiquez le pourcentage: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Pourcentage des recettes nettes, indiquez le pourcentage: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Montant fixe (prix forfaitaire), veuillez indiquer ce montant en monnaie nationale): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.7. Le Fonds pour le service universel est-il alimenté par d'autres sources?

- Oui
- Non

5.2.7.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser le pourcentage du Fonds alimenté par les sources suivantes :

- Finances publiques, pourcentage: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Taxation des abonnés, pourcentage: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Revenus tirés de la privatisation des télécommunications, pourcentage: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Revenus tirés de la mise aux enchères des fréquences: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Revenus tirés des droits de licence/de concession: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Financement provenant d'organismes internationaux: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autres: [Cliquer ici pour saisir du texte](#) Veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.2.8. Qui gère le Fonds?

- L'Autorité de réglementation
- Un organisme public (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Un comité/conseil d'administration autonome, sous l'égide de l'Autorité de réglementation ou de représentants du gouvernement (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Un organisme autonome et indépendant (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Aucune de ces entités (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Les opérateurs sont-ils représentés au sein du comité/conseil d'administration?

- Oui
- Non

Les opérateurs sont-ils représentés au sein du comité/conseil d'administration?

- Oui
- Non

5.2.9. Les opérateurs sont-ils représentés au sein du comité/conseil d'administration?

- Oui
- Non

### 5.3. Autres mécanismes de financement

5.3.1. Votre pays a-t-il établi d'autres mécanismes de financement (par exemple, concessions spécifiques pour l'accès en zone rurale, incitations fiscales, etc.) pour la fourniture du service/de l'accès universels?

- Oui
- Non

5.3.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.3.2. Votre pays a-t-il pris des initiatives visant à créer des réseaux au niveau des municipalités??

- Oui
- Non

5.3.2.1. Si c'est le cas, donnez le nom de cette/ces initiative(s):

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.3.3. Des mesures ont-elles été prises pour encourager la demande de services parmi les utilisateurs ou groupes cibles ayant de faibles revenus (par exemple, jeunes, étudiants, personnes âgées)?

- Les opérateurs ou fournisseurs de services sont tenus d'offrir des "tarifs sociaux" aux abonnés qui remplissent les conditions requises
- Le Gouvernement/secteur public subventionne les utilisateurs finals (par exemple pour l'achat d'un combiné ou d'un abonnement)
- Mesures spécifiques pour étendre l'accès aux TIC aux réfugiés et aux personnes déplacées
- Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Il n'existe pas de mesures de ce type.

5.3.3.1. Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 5.4. Plan pour le large bande

5.4.1. Votre pays a-t-il adopté une stratégie globale de développement, une stratégie numérique ou une stratégie de relance économique dont le large bande ferait partie intégrante?

- Oui
- Non

5.4.2. Votre pays a-t-il adopté une politique nationale d'ensemble en matière de TIC ou un plan directeur?

- Oui
- Non

5.4.3. Votre pays a-t-il adopté une politique nationale d'ensemble en matière de TIC ou un plan directeur?

- Oui
- Non

5.4.3.1. Comment s'intitule cette politique?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.4. Votre pays a-t-il par ailleurs adopté un plan, une initiative ou une stratégie en matière de large bande?

- Oui
- Non

5.4.4.1. Est-il prévu d'adopter un plan national en la matière?

- Oui
- Non

Si oui, quand (année):

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.4.2. Dans l'affirmative, quand ce plan a-t-il été adopté?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.4.3. Quel est le nom de ce plan (initiative, stratégie)?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.4.4. Veuillez indiquer une adresse URL à des fins de consultation:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.4.5. Quel est le calendrier de mise en œuvre du plan?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.4.6. Quels sont les objectifs du plan?

- Construire une infrastructure large bande nationale
- Connecter X pour cent des ménages au large bande: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Promouvoir l'adoption de services et d'applications large bande
- Promouvoir la fourniture de services publics fondés sur le large bande, tels que:
  - des services d'enseignement (éducation sur mobile, cyberapprentissage, etc.)
  - des services de santé (santé sur mobile, cybersanté, télémédecine, etc.)
  - des services d'administration publique sur mobile/en ligne
  - de services de commerce sur mobile/électronique
  - Autres, veuillez préciser en sélectionnant dans le champ « Remarques ci-dessous ».
- Promouvoir la fourniture de services large bande à certains segments de la population
  - aux jeunes
  - aux personnes handicapées
  - aux femmes et aux jeunes filles
  - Autre, veuillez préciser en sélectionnant dans le champ « Remarques ci-dessous »
- Financement d'établissements essentiels comme les universités ou les bibliothèques ou d'un réseau national pour la recherche et l'éducation (NREN)
- Autre, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Remarques:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.4.7. Veuillez indiquer le nom de l'organisme gouvernemental ou des organismes gouvernementaux (par exemple, régulateur, Autorité de la concurrence) qui gèrent ce plan:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.4.8. Veuillez indiquer ci-dessous le mode de financement du plan

- Fonds spécialisé pour le développement du large bande
- Fonds pour le service universel
- Autres subventions financières directes accordées par les pouvoirs publics
- Partenariats public-privé (PPP)
- Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

5.4.4.9. Veuillez indiquer le montant total (en monnaie locale) qui a été affecté jusqu'à présent à la mise en œuvre du plan:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 6. Structure du marché/ Puissance significative sur le marché (PSM)

### 6.1. Concept de "position dominante"

6.1.1. La législation sur la concurrence/antitrust de votre pays reconnaît-elle le concept de "position dominante" ou de puissance significative sur le marché (PSM)?

- Oui
- Non

Dans la négative, le sera-t-il, et quand?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.1.2. Dans quels instruments juridiques (législation en vigueur) ce concept est-il défini?

- Législation sur les communications électroniques et les TIC
- Législation générale sur la concurrence/antitrust
- Législation sur la concurrence dans les TIC
- Autre; veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Veuillez indiquer le site web correspondant, lorsqu'il en existe un.

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.1.3. Quels sont les critères utilisés pour définir la "position dominante" ou la "position de force"?

- Critères géographiques
- Parts de marché, d'après le nombre d'abonnés (ou le montant des recettes) pour le type de marché en question (précisez, en %): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Contrôle des installations essentielles
- Facilité d'accès aux ressources financières
- Pouvoir compensateur des consommateurs
- Economies d'échelle et économies d'envergure
- Obstacles à l'entrée sur le marché
- Concurrence potentielle
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.1.4. Quelles obligations *ex ante* sont imposées le plus fréquemment aux opérateurs ou aux fournisseurs?

- Transparence (par exemple, publication des offres d'interconnexion de référence et des offres de dégroupage de référence)
- Non-discrimination
- Obligations d'interconnexion et d'accès
- Comptabilité réglementaire
- Séparation comptable
- Contrôle des prix
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.1.5. Le statut d'opérateur "dominant" ou d'opérateur "en position de force sur le marché" est-il réexaminé périodiquement?

- Oui
- Non

6.1.6. Si le statut de "position dominante" ou de "position de force" est revu à intervalles réguliers, quelle est la fréquence de cette révision?

- Tous les ans
- Tous les 2 ans
- Tous les 3 ans
- A un intervalle supérieur à 3 ans
- Autres (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 6.2. Séparation opérationnelle/fonctionnelle

6.2.1. La séparation comptable est-elle exigée ?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.2.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser à qui elle s'applique (à quel type d'opérateurs) et indiquer le nom du ou des opérateurs concernés?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.2.2. La séparation fonctionnelle du ou des opérateurs de réseaux en position de force sur le marché/occupant une position dominante est-elle exigée en vertu de la législation nationale ?

- Oui
- Non

6.2.2.1. Veuillez indiquer le site web où figure la législation/réglementation sur la séparation fonctionnelle:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.2.2.2. Veuillez indiquer le nom du ou des opérateurs en position de force sur le marché/occupant une position dominante qui sont assujettis à cette mesure réglementaire:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 6.3. Statut du ou des principaux opérateurs de lignes fixes

Veuillez compléter le tableau approprié ci-dessous selon s'il s'agit d'un opérateur public détenu à 100% par l'Etat ou s'il s'agit d'un ou des opérateur(s) partiellement ou totalement privé/privatisé

6.3.1. Le principal opérateur de lignes fixes, l'opérateur historique, est-il détenu à 100% par l'Etat?

- Oui

Non

### 6.3.2. Opérateur de lignes fixes détenu à 100% par l'Etat

NOTE - En premier lieu, veuillez indiquer l'opérateur historique, s'il existe plusieurs opérateurs de lignes fixes dans le pays.

Nom de l'opérateur	L'opérateur est-il constitué en société?	L'état a-t-il l'intention de privatisé l'opérateur?	L'opérateur est-il en cours de privatisation ? Dans l'affirmative, Indiquez l'année.	Si actuellement en cours de privatisation, indiquez le pourcentage ouvert aux capitaux privés
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur est actuellement en cours de privatisation <input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur sera privatisé dans le futur <input type="checkbox"/> Non, la privatisation n'est pas prévue		
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur est actuellement en cours de privatisation <input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur sera privatisé dans le futur <input type="checkbox"/> Non, la privatisation n'est pas prévue		
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur est actuellement en cours de privatisation <input type="checkbox"/> Oui, l'opérateur sera privatisé dans le futur <input type="checkbox"/> Non, la privatisation n'est pas prévue		

### 6.3.3. Le Gouvernement exerce-t-il aussi un contrôle sur d'autres branches d'activité (par exemple, la téléphonie mobile)?

Oui  
 Non

### 6.3.4. Est-il obligatoire de créer des entreprises conjointes?

Oui  
 Non  
 Sur certains segments de marché (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 6.3.5. Autre(s) opérateur(s) de lignes fixes partiellement ou totalement privé/privatisé

Note: Veuillez compléter le tableau ci-dessus en tenant compte des définitions suivantes : 1) Opérateur historique public: opérateur historique détenu à 100% par l'Etat depuis sa création ou ayant été nationalisé ou renationalisé. 2) Opérateur historique semi-privé/privatisé: opérateur historique dont une partie du capital a été cédée soit à un opérateur privé, soit à des particuliers (par exemple dans le cadre d'une introduction en bourse ou d'un plan d'actionnariat du personnel), l'Etat restant l'un de ses actionnaires. 3) Opérateur historique entièrement privé/privatisé: opérateur historique appartenant à 100% au secteur privé, à la suite d'une privatisation ou depuis toujours.

Nom de l'opérateur	L'opérateur est-il l'opérateur historique?	Degré de participation des capitaux privés (en %)	Indiquez le pourcentage ouvert aux capitaux privés	Indiquez la date à laquelle s'est achevée la première étape de la privatisation	% de parts vendues durant la première phase de privatisation
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Part de marché minoritaire (moins de 50%) <input type="checkbox"/> Part de marché majoritaire (plus de 50%) <input type="checkbox"/> 100% privé			

	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Part de marché minoritaire (moins de 50%) <input type="checkbox"/> Part de marché majoritaire (plus de 50%) <input type="checkbox"/> 100% privé			
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Part de marché minoritaire (moins de 50%) <input type="checkbox"/> Part de marché majoritaire (plus de 50%) <input type="checkbox"/> 100% privé			
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Part de marché minoritaire (moins de 50%) <input type="checkbox"/> Part de marché majoritaire (plus de 50%) <input type="checkbox"/> 100% privé			
	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Part de marché minoritaire (moins de 50%) <input type="checkbox"/> Part de marché majoritaire (plus de 50%) <input type="checkbox"/> 100% privé			

## 6.4. Participation du secteur étranger

6.4.1. Existe-t-il une loi, un décret ou un règlement ayant une incidence sur les participations ou les prises de contrôle étrangères dans le secteur des TIC?

- Oui  
 Non

6.4.2 Y a-t-il des restrictions aux participations ou prises de contrôle étrangères dans le secteur des TIC?

- Oui  
 Non

6.4.3. Opérateurs ayant leurs propres infrastructures:

Quel est le pourcentage maximal de participation du secteur étranger autorisé?

- Participation libre (100%)  
 Participation majoritaire (51%-99%)  
 50%  
 Participation minoritaire (1%-49%)  
 Aucune participation étrangère n'est admise

6.4.4. Opérateurs de systèmes hertziens:

- Participation libre (100%)  
 Participation majoritaire (51%-99%)  
 50%  
 Participation minoritaire (1%-49%)  
 Aucune participation étrangère n'est admise

6.4.5. Opérateurs de services locaux:

- Participation libre (100%)  
 Participation majoritaire (51%-99%)  
 50%  
 Participation minoritaire (1%-49%)  
 Aucune participation étrangère n'est admise

6.4.6. Opérateurs de services longue distance:



- Participation libre (100%)
- Participation majoritaire (51%-99%)
- 50%
- Participation minoritaire (1%-49%)
- Aucune participation étrangère n'est admise

6.4.7. Opérateurs de services internationaux:

- Participation libre (100%)
- Participation majoritaire (51%-99%)
- 50%
- Participation minoritaire (1%-49%)
- Aucune participation étrangère n'est admise

6.4.8. Fournisseurs de services à valeur ajoutée:

- Participation libre (100%)
- Participation majoritaire (51%-99%)
- 50%
- Participation minoritaire (1%-49%)
- Aucune participation étrangère n'est admise

6.4.9 Fournisseurs de services Internet:

- Participation libre (100%)
- Participation majoritaire (51%-99%)
- 50%
- Participation majoritaire (1%-49%)
- Aucune participation étrangère n'est admise

6.4.10. Autres catégories:

- |  |                   |  |
|--|-------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Participation libre (100%)                  | veuillez préciser | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Participation majoritaire (51%-99%)         | veuillez préciser | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> 50%   | veuillez préciser | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Participation majoritaire (1%-49%)          | veuillez préciser | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |
| <input type="checkbox"/> Aucune participation étrangère n'est admise | veuillez préciser | <a href="#">Cliquer ici pour saisir du texte</a> |

6.4.11. Les autorités nationales, étatiques ou provinciales ont-elles des droits de vote particuliers (droit de veto) dans des sociétés étrangères du secteur?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.4.12. Dans des domaines comme l'interconnexion, l'attribution de fréquences, le numérotage, l'accès universel ou autre, les dispositions/exigences sont-elles différentes pour les candidats/fournisseurs/titulaires de licences étrangers?

- Oui
- Non

6.4.12.1. Dans l'affirmative, indiquez les différences:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.4.13. Un investisseur étranger est-il autorisé à créer un nouvel opérateur?

- Oui
- Non
- Dans certains cas (veuillez préciser): [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

6.4.13.1. Dans l'affirmative, quel est le pourcentage maximal autorisé?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 6.5. Niveau de concurrence

### 6.5.1. Niveau de concurrence

Veuillez remplir le tableau suivant en indiquant par une croix le niveau de concurrence. Si le marché a été ouvert à la concurrence (partielle ou totale), veuillez indiquer la date à laquelle la concurrence a été introduite. Note: Monopole = service assuré en exclusivité par un seul et unique opérateur; Concurrence partielle = le cadre réglementaire limite le nombre de titulaires de

licences (par exemple, dans le cadre d'un duopole); Libre concurrence = toute société peut obtenir une licence pour fournir un service et le nombre de titulaires de licences n'est pas limité. N/A non disponible.

Service de radiodiffusion par satellite (SRS, télévision par satellite)	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Câblo-modem	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Télévision par câble	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Service fixe interurbain national	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
DSL	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Fibre optique	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Service fixe par satellite (SFS)	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Accès hertzien fixe large bande	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Service fixe international	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Passerelles internationales	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Services Internet	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Lignes louées	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Services fixes locaux	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Services mobiles	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Large bande mobile	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	N/A
Services mobiles par satellite (SMS)	<input type="checkbox"/>	Monopole
	<input type="checkbox"/>	Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence)
	<input type="checkbox"/>	Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)

- |                          |                          |  |
|--------------------------|--------------------------|--|
|                          | <input type="checkbox"/> | N/A  |
| Microstations (VSAT)     | <input type="checkbox"/> | Monopole   |
|                          | <input type="checkbox"/> | Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence) |
|                          | <input type="checkbox"/> | Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)     |
|                          | <input type="checkbox"/> | N/A  |
| Boucle locale hertzienne | <input type="checkbox"/> | Monopole   |
|                          | <input type="checkbox"/> | Concurrence partielle (année d'introduction de la concurrence) |
|                          | <input type="checkbox"/> | Libre concurrence (année d'introduction de la concurrence)     |
|                          | <input type="checkbox"/> | N/A  |

6.5.2. Veuillez faire part ici de vos remarques éventuelles :

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 7. Enjeux actuels de la réglementation

### 7.1. Accessibilité des TIC

7.1.1. Avez-vous mis en place un cadre réglementaire pour garantir l'accessibilité des TIC pour les personnes handicapées? Dans l'affirmative, indiquez quels sont les domaines couverts par ce cadre réglementaire:

- Accessibilité des communications mobiles
- Accessibilité des programmes de télévision/vidéo
- Accessibilité du web
- Accessibilité des TIC publiques (publip hones et télécentres)
- Passation de marchés publics concernant des TIC accessibles
- Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Pas de cadre réglementaire pour le moment

### 7.2. Cyberapplications

7.2.1. Le régulateur des télécommunications/TIC exerce-t-il des responsabilités en ce qui concerne les cyberapplications et/ou les applications mobiles (telles que la cybersanté, la cyberéducation, la cyberagriculture et le cybercommerce)?

- Oui
- Non

7.2.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.2.1.2. Dans la négative, quelle agence a des compétences ou des responsabilités en ce qui concerne les applications mobiles?

- Ministère de tutelle
- Autres ministères, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Agences spécialisées, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)
- Autre, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.2.2. Votre pays a-t-il adopté une politique/législation/réglementation relative aux cyberapplications et aux applications mobiles?

- Oui
- Non

7.2.2.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quel(s) domaine(s) :

- Services publics
- Services commerciaux/d'entreprise
- Emploi
- Education et apprentissage
- Santé
- Environnement
- Agriculture
- Sciences
- Communication en champ proche (NFC)
- Services financiers/bancaires
- Publicité
- Autre: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

### 7.3. Acteurs OTT\*

\* Note: Aux fins de la présente enquête, les opérateurs "over-the-top" ou OTT sont définis comme des entreprises qui ne possèdent pas leurs propres infrastructures de télécommunication. Ils fournissent des services gratuits ou de qualité supérieure sur l'Internet en libre accès sans entretenir forcément de relation contractuelle avec l'utilisateur final. Ils n'ont pas non plus nécessairement de relation contractuelle avec les fournisseurs de services. Leurs activités s'étendent au monde entier et ils ne sont pas forcément assujettis aux réglementations nationales.

7.3.1. Le régulateur des télécommunications/TIC a-t-il l'autorité pour réglementer les acteurs OTT (OTT, par exemple les entreprises produisant des contenus Internet, les fournisseurs de services à valeur ajoutée)?

- Oui
- Non

7.3.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.3.1.2. Dans la négative, envisage-t-on d'adopter un cadre réglementaire concernant les acteurs OTT?

- Oui
- Non

7.3.2. Votre pays a-t-il adopté une politique/législation/réglementation concernant les acteurs OTT?

- Oui
- Non

7.3.2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les domaines visés:

- Médias sociaux a
- Réseaux de fourniture de contenu
- Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 7.4. Internet des objets

7.4.1. Le régulateur des télécommunications/TIC a-t-il des responsabilités en ce qui concerne l'Internet des objets (IoT)/les communications de type machine (MTC), ou l'IoT/les M2M relèvent-ils de services réglementés par le régulateur des télécommunications/TIC??

- Oui
- Non

7.4.1.1. Dans l'affirmative, veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.4.2. Votre pays a-t-il adopté une politique/législation/réglementation concernant l'IoT ou les communications M2M?

- Oui
- Non

7.4.2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les domaines visés:

- Internet des objets
- Communications de machine à machine
- Villes intelligentes
- Santé intelligente
- Autres, veuillez préciser: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.4.2.2. Dans la négative, envisage-t-on d'adopter un cadre réglementaire pour l'IoT ou les communications M2M?

- Oui
- Non

## 7.5. Cybersécurité

Veuillez fournir ci-dessous une liste des entités participant à des initiatives en matière de cybersécurité dans votre pays. Veuillez ajouter ci-dessous d'autres références à l'organisation selon les besoins.

### 7.5.1. General

7.5.1.1. Le régulateur des télécommunications/TIC est-il responsable des questions de cybersécurité?

- Oui
- Non

7.5.1.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les domaines visé:

- Cybercriminalité
- Protection des données
- Confidentialité en ligne
- Fraudes en ligne
- Paris et jeux en ligne
- Protection en ligne des enfants
- Protection des infrastructures essentielles de l'information
- Sécurité des réseaux
- Spam
- Autres: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.5.1.1.2. Dans la négative, veuillez fournir des précisions sur l'organisme ou les organismes responsables:

Nom de l'organisme [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Domaine de responsabilité/d'activité [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Site web [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Nom de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)  
Courriel de la personne à contacter [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.5.1.2. Votre pays a-t-il adopté une législation ou une réglementation en matière de cybersécurité?

- Oui
- Non

7.5.1.2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les domaines visé:

- Cybercriminalité
- Protection des données
- Confidentialité en ligne
- Fraudes en ligne
- Paris et jeux en ligne
- Protection en ligne des enfants
- Protection des infrastructures essentielles de l'information
- Sécurité des réseaux
- Spam
- Autres: [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 7.6. Contrefaçon

7.6.1. Le régulateur des télécommunications/TIC a-t-il des responsabilités en ce qui concerne la contrefaçon des produits TIC (par exemple contrefaçon de téléphones mobiles, de smartphones, d'ordinateurs, de réseau ou de tout autre composant d'équipement informatique?)

- Oui
- Non

7.6.1.1 Dans l'affirmative, veuillez préciser:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.6.2. Votre pays a-t-il adopté une politique/législation/réglementation relative à la contrefaçon des TIC?

- Oui
- Non

7.6.2.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer les domaines visés:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.6.2.2. Dans la négative, envisage-t-on d'adopter un cadre réglementaire relatif à la contrefaçon des TIC?

- Oui
- Non

## 7.7. L'informatique en nuage

7.7.1. Le régulateur des télécommunications/TIC exerce-t-il des responsabilités concernant l'informatique en nuage (par exemple, Infrastructure en tant que service (IaaS), Communications en tant que service (CaaS), Stockage de données en tant que service (DSaaS), ou autre)?

- Oui
- Non

7.7.1.1. Dans l'affirmative (veuillez préciser):

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.7.2. Votre pays a-t-il adopté une politique/législation/réglementation relative à l'informatique en nuage?

- Oui  
 Non

7.7.2.1. Dans l'affirmative, indiquez dans quel(s) domaine(s):

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.7.2.2. Dans la négative, est-il prévu d'adopter un cadre réglementaire applicable à l'informatique en nuage?

- Oui  
 Non

## 7.8. Téléphonie IP (VoIP)

7.8.1. Dans votre pays, existe-t-il des politiques ou une réglementation traitant spécifiquement de la téléphonie IP (VoIP)?

- Oui  
 Non

7.8.1.1. Dans l'affirmative, veuillez indiquer le titre de cette politique ou réglementation?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

Adresse URL à des fins de consultation:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.8.1.2. Dans la négative, la téléphonie IP (VoIP) fait-elle l'objet de lois et de réglementations générales sur les télécommunications/TIC (c'est-à-dire qu'il n'existe pas de lois ou de réglementations spécifiques à ce type de téléphonie)?

- Oui  
 Non

7.8.1.3. Remarques éventuelles:

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

7.8.2. La fourniture de services VoIP est-elle autorisée dans votre pays?

- Oui  
 Non

7.8.2.1. Dans la négative, votre pays a-t-il l'intention de légaliser la téléphonie IP?

- Oui

Si oui, quand? [Cliquer ici pour saisir du texte](#)

- Non

7.8.3. Les fournisseurs de services VoIP sont-ils tenus de contribuer au fonds pour le service/l'accès universels?

- Oui  
 Non

7.8.4. Les fournisseurs de services VoIP sont-ils tenus d'assurer l'accès aux services d'urgence?

- Oui  
 Non

7.8.5. Des numéros RTPC sont-ils attribués aux fournisseurs de services VoIP pour assignation aux utilisateurs?

- Oui  
 Non

7.8.5.1. Dans la négative, y a-t-il une série de numéros spéciale pour les services VoIP?

- Oui  
 Non

7.8.6. Les particuliers sont-ils autorisés à utiliser la téléphonie IP (VoIP) ou la téléphonie sur Internet?

- Oui  
 Non

## 8. Perspectives

8.1. Quelles grandes réformes prévoit-on d'engager ces deux prochaines années (par exemple, modifications du régime de licences, commercialisation du spectre, etc.)?

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)

## 9. Questions et appréciations

Nous vous remercions de votre participation à cette enquête. Veuillez compléter et retourner ce questionnaire avant le 15 septembre 2017. Pour tout complément d'information sur ce sujet et sur d'autres initiatives prises par l'UIT en matière de réglementation, vous pouvez consulter le site [www.itu.int/treg/](http://www.itu.int/treg/)

9.1. Nous vous remercions d'apporter vos appréciations, commentaires et suggestions sur les façons d'améliorer cette enquête.

Merci !

[Cliquer ici pour saisir du texte](#)